



Assemblée générale

Distr. générale
18 juin 2019

Soixante-treizième session

Point 125 a) de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 14 juin 2019

[sans renvoi à une grande commission (A/73/L.91)]

73/299. Célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant la Charte des Nations Unies et réaffirmant son attachement aux buts et principes qui y sont énoncés,

Consciente de la nécessité de promouvoir et de renforcer le multilatéralisme et réaffirmant le rôle central que joue l'Organisation des Nations Unies à cet égard,

Considérant que le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, en 2020, est l'occasion de réaffirmer l'attachement collectif au multilatéralisme et à l'Organisation,

1. *Décide* que le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, en 2020, sera célébré sur le thème « L'avenir que nous voulons, l'ONU qu'il nous faut : réaffirmons notre attachement collectif au multilatéralisme » ;

2. *Décide également* que le thème du soixante-quinzième anniversaire sous-tendra toutes les activités, réunions et conférences organisées par l'Organisation en 2020, y compris le débat général de sa soixante-quinzième session, et encourage tous les États Membres et tous les observateurs auprès d'elle à faire connaître leurs vues sur le thème ;

3. *Décide*, pour marquer le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, de tenir, le 21 septembre 2020 à New York, une réunion de haut niveau à laquelle participeront les chefs d'État et de gouvernement, et décide que les modalités suivantes s'appliqueront :

a) La réunion débutera à 9 heures et s'achèvera avant 21 heures le 21 septembre 2020 ;



b) Son président ou sa présidente fera une déclaration liminaire et invitera le Secrétaire général, le Président ou la Présidente du Conseil de sécurité, le Président ou la Présidente du Conseil économique et social, le Président de la Cour internationale de Justice et des représentants des jeunes à faire des déclarations ;

c) Après les déclarations liminaires, les participants entendront les déclarations du pays hôte et des États Membres et celles des observateurs auprès d'elle, la liste des orateurs et oratrices étant dressée conformément à son Règlement intérieur et à la pratique établie et la durée d'intervention étant fixée à trois minutes pour les délégations parlant au nom de leur pays et à cinq minutes pour les délégations s'exprimant au nom d'un groupe d'États ;

d) La réunion sera un événement unique et aucune autre réunion ou manifestation intergouvernementale ne sera organisée en même temps au Siège de l'Organisation à New York le 21 septembre 2020 ;

e) Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social qui souhaitent participer à la réunion sont invitées à s'inscrire auprès du Secrétariat ;

4. *Décide également* d'adopter par consensus, à la réunion de haut niveau du 21 septembre 2020, une déclaration concise, concrète, unificatrice et tournée vers l'avenir, qui exprimera l'attachement collectif des États Membres au multilatéralisme et à l'Organisation et leur vision d'un avenir commun, et prie son président à sa soixante-quatorzième session de nommer deux facilitateurs ou facilitatrices, qui auront pour tâche de diriger les négociations intergouvernementales sur la teneur de la déclaration, lesquelles devront être conclues au plus tard en juin 2020 ;

5. *Décide en outre* de célébrer, le 26 juin 2020, l'anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies et, le 24 octobre 2020, la Journée des Nations Unies, en organisant, au Siège de l'Organisation à New York, d'importantes cérémonies ouvertes aux États Membres, aux observateurs auprès d'elle et aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, et prie son président à sa soixante-quatorzième session de définir les modalités de ces cérémonies, en tenant compte des vues des États Membres et des parties concernées, notamment la société civile et les jeunes ;

6. *Souligne* qu'il faut associer la société civile et les jeunes à toutes les activités organisées à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, et décide qu'une séance plénière de la jeunesse sera organisée au Siège de l'Organisation à New York, sous les auspices de son président à sa soixante-quatorzième session et du Président ou de la Présidente du Conseil économique et social, en marge du Forum de la jeunesse que le Conseil tiendra en 2020 ;

7. *Invite* les participants à la séance plénière de la jeunesse à engager un dialogue mondial inclusif, axé sur l'avenir et dirigé par les jeunes sur le thème du soixante-quinzième anniversaire et à envoyer des représentants et représentantes faire des déclarations à la réunion de haut niveau du 21 septembre 2020 ;

8. *Encourage* les États Membres, les observateurs auprès d'elle, les organismes des Nations Unies, les organisations de la société civile, les particuliers et les autres parties intéressées à observer et à soutenir activement la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation d'une manière appropriée, notamment en lançant des initiatives nationales et régionales, afin de faire mieux connaître les travaux de l'Organisation et l'importance du multilatéralisme face aux défis mondiaux ;

9. *Se félicite* que le Secrétaire général ait décidé de charger une personne de son Cabinet de coordonner toutes les activités organisées dans le système des Nations

Unies à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation en suivant une approche cohérente et inclusive et une stratégie de communication et d'information à l'échelle mondiale ;

10. *Demande* au Département de la communication globale du Secrétariat de diffuser dans le monde entier, en recourant aux technologies de l'information et des communications, les déclarations faites par les chefs de délégation à la réunion de haut niveau du 21 septembre 2020 et durant le débat général sur le thème du soixante-quinzième anniversaire, pour appeler l'attention sur cet événement et sur le rôle de l'Organisation ;

11. *Prie* le Secrétaire général de prendre des dispositions pour recevoir des contributions volontaires qui serviront à la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation et encourage les États Membres et les autres donateurs qui sont en mesure de le faire à verser dès que possible de généreuses contributions financières.

*90^e séance plénière
14 juin 2019*